

**COMMUNIQUE N° 009 /C/CUK/CAB/SIGAMP/UAO/2025 DU 25 JUIL 2025 PORTANT
PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°005BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 DU 17 JUIN 2025 POUR LA
FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX CENTS (200) LAMPADAIRES SOLAIRES POUR
L'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE KRIBI**

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE KRIBI EXERCICE 2025

Le Maire de la Ville de Kribi (Maitre d'Ouvrage) porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'Appel d'Offres National Ouvert dont l'objet est susmentionné que :

- Pour le lot N°1 : **Le Groupement Tricon Co Ltd et Ets Stainless** BP : 1115 Bamenda, Tél : 678610211/650406552 est attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°005BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 du 17 JUIN 2025 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX CENTS (200) LAMPADAIRES SOLAIRES POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE KRIBI pour un montant de **145.045.800** (cent quarante-cinq millions quarante-cinq mille huit cent) FCFA et un délai de **trois (03)** mois calendaires.

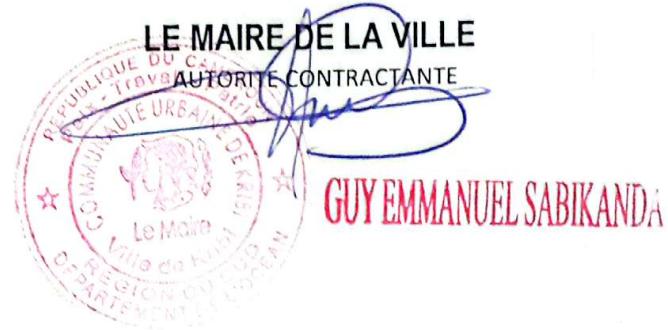
- Pour le lot N°2 : **Les Ets Dov Solar Energy** BP: 623 Kribi, Tél :670245805 est attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°005BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 du 17 JUIN 2025 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX CENTS (200) LAMPADAIRES SOLAIRES POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE KRIBI pour un montant de **149.170.804** (cent quarante-neuf millions cent soixante-dix mille huit cent quatre) FCFA et un délai de **trois (03)** mois calendaires.

Les établissements retenus sont par conséquent invités à bien vouloir prendre attache avec **l'Unité en charge des Contrats de La Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Kribi** pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs Offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Organisme en charge de la Régulation des Marchés Publics.

Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Fait à Kribi, le 25 JUIL 2025



Ampliations :

- ARMP/SUD (pour insertion dans le JDM)
- DD/MINMAP/Océan
- Président CIPM/CKU
- Archives/ Chronos

DECISION N° 009 /D/CUK/CAB/SIGAMP/UAO/2025 DU 25 JUIN 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 DU 17 JUIN 2025 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX CENTS (200) LAMPADAIRES SOLAIRES POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE KRIBI.

Lot n°1 : Fourniture et installation de 100 lampadaires solaires de l'axe carrefour COTCO-carrefour EBOME, Département de l'Océan, Région du Sud.

Et

Lot n°2 : Fourniture et installation de 100 lampadaires solaires sur le tronçon Maka'awum-Bikondo-Bilolo, Département de l'Océan, Région du Sud.

LE MAIRE DE LA VILLE DE KRIBI
AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;
 Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence des bonnes gouvernances dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
 Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu la loi N° 2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2012/067 PM du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire ;
 Vu l'Arrêté N° 000095/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville de Kribi et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Kribi, Département de l'Océan, Région du Sud ;
 Vu l'Arrêté N° 333/A/MINMAP/CAB du 27 Décembre 2024 fixant le calendrier de la migration vers la passation exclusive des Marchés Publics par voie électronique ;
 Vu la Décision Municipale N°000002/2025/DM/CUK/CAB du 07 Janvier 2025 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Communauté Urbaine de Kribi ;
 Vu la Circulaire N° 00013995C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;
 Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°005BIS/AONO/PU/CUK/CIPM/2025 du 17 JUIN 2025, pour la fourniture et l'installation de deux cents (200) lampadaires solaires pour l'extension du réseau d'éclairage public dans la ville de Kribi, ainsi que l'additif y relatif ;
 Vu la lettre N°016/L/CIPM/CUK/2025 du 19 Juillet 2025 de la Présidente de la Commission interne de Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Kribi formulant une proposition d'attribution à l'issue de la procédure de passation susvisée.

DECIDE :

Article 1^{er} : - Pour le lot N°1 : Le Groupement Tricon Co Ltd et Ets Stainless BP : 1115 Bamenda, Tél : 678610211/650406552 est attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°005BIS/AONO/PU/CEK/CIPM/2025 du 17 JUIN 2025 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX CENTS (200) LAMPADAIRES SOLAIRES POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE KRIBI pour un montant de 145.045.800 (cent quarante-cinq millions quarante-cinq mille huit cent) FCFA et un délai de trois (03) mois calendaires.

-- Pour le lot N°2 : Les Ets Dov Solar Energy BP : 623 Kribi Tél : +237 670 24 58 05 est attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°005BIS/AONO/PU/CEK/CIPM/2025 du 17 JUIN 2025 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX CENTS (200) LAMPADAIRES SOLAIRES POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE DE KRIBI pour un montant de 149.170.804 (cent quarante-neuf millions cent soixante-dix mille huit cent quatre) FCFA et un délai de trois (03) mois calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Kribi, le 25 JUIL 2025

LE MAIRE DE LA VILLE



Ampliations :

- ARMP-SUD/EBWA (pour publication)
- DD/MINMAP-Océan
- Présidente CIPM/CEK
- Archives / Chronos